



PAPI DRAC

Compte-rendu du comité consultatif du 21 Janvier 2019

Présents :

La liste d'émargement n'a pas été signée par tous, il se peut que des noms soient manquants.

STRUCTURE	Représentant	Adresse m@il
Plateforme chimique ARKEMA	GIRANDEL Yannick	yannick.girandel@arkema.com
Union des habitants des eaux Claires	MEDINA Aline	
Union des habitants des eaux Claires	JARDIN Paul	
AFB	DELORME Jérôme	
AFB	TACHOT Laurent	
AREA	LABBE Christophe	
AREA	JODER Raymond	raymond.joder@aprr.fr
ARS	BOURRIN Sandrine	sandrine.bourrin@ars.sante.fr
AS Comboire Echaillon	TAESCH Alain	
AS Pique Pierre à Roize	GLENAT Yvan	y.glenat.usi@wanadoo.fr
AURG	MERLE Hugues	hugues.merle@arg.asso.fr
CEN	PAGANO Audrey	audrey.pagano@cen-isere.org
CLE Drac Romanche	TARTEAU Romain	romain.tarteau@drac.romanche.fr
Commune de Claix	POSTOLY Aurélie	aurélie.postoly@ville-claix.fr
Commune de Le Gua	MAYOUSSIER Christophe	
Commune de Pont-de-Claix	MOREAU Bertrand	bertrand.moreau@ville-pontdeclaix.fr
Commune de Syssinet Pariset	REPELLIN Marcel	
DDT38	DUBESSET Bertrand	
DDT38	KOROTCHANSKY Raphaëlle	
DDT38	CHAPTAL Frédéric	
DDT38	BOITIERE Agnès	
Eaux de Grenoble Alpes	AVRILLIER Jean-Louis	
Eaux de Grenoble Alpes	BLANC Théophile	
EDF	SAMBLAT Sabine	
EDF	SATRE Denis	
ENEDIS	NEAU Colette	
ENEDIS	GUILBERT Christophe	
EP SCOT	BENECH Cécile	
ESRF	BERKVENS P.	berkvens@esrf.fr
ESRF	MARCHIAL T.	marchial@esrf.fr
UMICORE	PIARULLI Pierre-Emmanuel	pierre-emmanuel.piarulli@eu.umicore.com
Fédération départementale de pêche	BONZI Hervé	
FRAPNA Isère	PULOU Jacques	
FRAPNA Isère	RAVANAT Georges	
GAM	DURANTE Samuel	Samuel.durante@lametro.fr
GAM	THOMAS Céline	
GAM	BRANTHOMME Cécile	
GAM	MANEVAL Bruno	
GAM	BOUDIERES Vincent	
GAM	RIPERT Elsa	
GAM RNR des Isles du Drac	BRUGGEMAN Jessica	

STRUCTURE	Représentant	Adresse m@il
Gendarmerie	CELLE Philippe	philippe.celle@gendarmerie.interieur.gouv.fr
ILL	GUYON Hervé	guyon@ill.fr
IRMA	GIANNOCCARO François	
IRMA	DUPUIS	
IRMA	LAVOLE	
Isère Aménagement (ELEGIA)	MILLERET Dominique	d.milleret@elegia-groupe.fr
Isère Aménagement (ELEGIA)	DEBOST Sébastien	s.debost@elegia-groupe.fr
LAHGGLO	DRUON Ernest	coordination.lahgglo@gmail.com
LAHGGLO	PHILIBERT Bernard	
LPO	TAUPIAC Jean-Marc	
Rectorat	LEBLANC Jean-François	Jean-francois.leblanc@ac-grenoble.fr
RTE	NESPOULOUS Muriel	muriel.nespoulous@rte-france.com
RTM	BARTHELON Claude	
SCAR	GONNET J.	
SDIS 38	CUGNOD Pascal	gprs.saer@sdis38.fr
SEM INNOVIA	IZOARD Franck	Franck.izard@innovia-sages.fr
SEMITAG	BRION Emmanuel	e.brion@semitag.fr
SYMBHI	VINCENT Emilie	
SYMBHI	GODAYER Claire	
SYMBHI	BELLEVILLE Luc	
SYMBHI	HENRY Jacques	
SYMBHI	PINHAS Michel	
SYMBHI	MULYK Fabien	
SYMBHI	GRENIER Mathieu	
SMTC	FAVIER Damien	damien.favier@lametro.fr
Union des AS	SOULLIER Pierre	
Université Grenoble Alpes-IGE	CREUTIN Jean-Dominique	
Vencorex	MALANDAIN Eric	
Membre du comité d'exploitation Eau et Assainissement de GAM	BOREL Jean-Pierre	Jpb.gineyra@yahoo.fr
Association des industriels utilisateurs d'eau	POULLET Paul	paul.poulet@free.fr
RSA le rubis	LAURENTI Franck	Franck.laurenti@rubisrsa.com

Les supports de présentation sont joints par mail aux personnes invitées et disponible sur le site du Symbhi (<http://symbhi.fr>) à la rubrique Réalisation/Drac/Comité consultatif.

Les documents relatifs au PAPI d'intention (diagnostic, stratégie et plan d'actions) sont disponibles sur le site du Symbhi (<http://symbhi.fr>) à la rubrique Réalisation/Drac/Vers un projet d'aménagement sur le Drac.



1 INTRODUCTION :

Nicolas DOUSSIN (animateur - SEPIA) introduit la séance et annonce le déroulé des présentations :

- Introduction : le contexte présenté par 3 intervenants (BURGEAP, DDT, GAM)
- Présentation du diagnostic de territoire et des actions du PAPI d'intention (SYMBHI)
- Les étapes de la communication, concertation, consultation du public (SYMBHI)

Nicolas DOUSSIN rappelle que des temps d'échanges sont prévus. La parole est laissée à Christophe Mayoussier (vice-Président GAM, vice-Président du SYMBHI) et Fabien Mulyk (vice-Président Département, Président du SYMBHI) pour l'introduction.

Christophe MAYOUSSIER (vice-Président à l'eau Grenoble Alpes Métropole) accueille les participants à ce premier comité consultatif du PAPI d'intention du Drac et rappelle la nouvelle organisation de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations du territoire. Grenoble Alpes Métropole a transféré au SYMBHI depuis le 1^{er} janvier 2019 sa compétence GEMAPI sur les cours d'eau principaux que sont l'Isère, le Drac, la Romanche et la Gresse. Il décrit le contexte dans lequel le PAPI du Drac s'insère (un cours d'eau endigué depuis très longtemps, une perception du risque et une mémoire collective peu développée face aux inondations). Aujourd'hui, les digues sur le bassin grenoblois s'étendent sur plus de 150 km et assurent la protection de près de 150 000 habitants et 120 000 emplois. De nombreux projets demeurent à l'interface de la rivière : la zone d'aménagement concertée (ZAC) des Portes du Vercors, le projet Métro Câble, le projet Mikado de réappropriation des berges ou encore l'élargissement de A480.

Christophe MAYOUSSIER rappelle que sur le Drac les enjeux sont multiples et concernent notamment :

- L'environnement, avec un lit en tresses dans sa partie amont et classé en Réserve Naturelle Régionale (RNR),
- La ressource en eau avec la présence dans son lit majeur des champs captant de Rochefort qui alimentent 150 000 habitants avec une eau qui ne reçoit aucun traitement avant distribution,
- L'aménagement du territoire contraint par le risque d'inondation, problématique reprise dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), les Plan Communaux de Sauvegarde (PCS) et l'étude de vulnérabilité menée à l'échelle de l'agglomération.

L'ensemble de ces points seront abordés dans le cadre du PAPI d'intention afin d'en faire un outil opérationnel de qualité.

Fabien MULYK (Président du SYMBHI) présente le SYMBHI, syndicat mixte créé en 2004 pour porter les grands aménagements sur les cours d'eau de l'Isère, de la Romanche et aujourd'hui du Drac. Celui-ci se compose de 7 EPCI et du Département. La prise de compétence GEMAPI par les EPCI a donné lieu au transfert partiel ou complet au SYMBHI. Il a fusionné le 1^{er} janvier 2019 avec l'Association Départementale Isère Drac Romanche (ADIDR) gestionnaire historique des digues des grands axes Isère, Drac et Romanche et le Syndicat intercommunal de la Gresse et du Drac aval (SIGREDA). Le SYMBHI se retrouve porteur du PAPI Drac labellisé en comité d'agrément de bassin le 12 octobre 2018 et identifié comme étant une action prioritaire de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) Drac Romanche.

Fabien MULYK précise que la mise en œuvre du PAPI nécessite une approche globale et séquencée par 2 ans et demi d'études et 6 ans de travaux pour un montant total estimé en première approche à 40 millions d'euros. Le SYMBHI s'appuiera sur le comité consultatif pour permettre un partage de la

démarche avec l'ensemble des acteurs clefs du territoire. Ce comité se réunira en tant que de besoin et a minima 1 fois par an. **Fabien MULYK** remercie l'ensemble des participants de leur présence.

Introduction : le contexte du PAPI

*** Contexte historique et hydromorphologique**

Frédéric LAVAL (BURGEAP), présente le fonctionnement hydrologique et hydro-morphologique du Drac intégrant les enjeux sédimentaires. Il intervient au titre de son expertise au travers de la réalisation de deux études hydro-morphologiques, l'une sur le territoire de la RNR et l'autre pour EDF sur le Drac dans sa traversée de Grenoble.

Rappel des enjeux importants sur les 25 km du Drac métropolitain :

- 80 000 personnes,
- 12 000 logements,
- 45 000 emplois,
- Les captages d'eau potable de Rochefort,
- Le réseau hydroélectrique depuis le barrage de Notre-Dame-de-Commiers jusqu'à Saint-Egrève dont la production moyenne annuelle équivaut à l'alimentation théorique d'une ville de 100 000 habitants,
- La réserve naturelle régionale des Isles du Drac (RNR).

Frédéric LAVAL (BURGEAP) retrace l'histoire riche du Drac. De nombreuses crues sont documentées à partir du XVII^{ème} siècle. Des aménagements successifs sont réalisés sur le Drac au niveau de la trouée entre le Rocher du Mollard et le Petit de Rochefort, de la digue Marceline, du canal Jourdan, la mise en place de la bande des 120 toises, Des extractions sédimentaires importantes sont répertoriées au cours du XX^{ème} siècle.

Il explique que le Drac a évolué au fil du temps du fait des endiguements et des barrages. Ces aménagements ont entraîné une modification des tracés, très proches du centre de Grenoble à l'origine, repoussés vers l'ouest au fur et mesure et contenus dans une bande comprise entre 100 et 180 m de large.

L'évolution récente du lit du Drac traduit une incision due aux extractions et aux aménagements. Cette tendance diminue aujourd'hui voire s'inverse. Sur l'amont on constate toujours une tendance à l'incision du fait de l'effet du barrage de Notre-Dame-de-Commiers ; à partir du Saut du Moine le profil est à l'équilibre et on observe un exhaussement à l'aval. En résumé, à l'heure actuelle le Drac perd de l'ordre de 10 000 m³/an de matériaux en amont, est à l'équilibre sur le secteur médian et l'exhaussement à l'aval est évalué à 15 000 m³/an, ce qui représente un exhaussement de quelques centimètres par an.

D'un point de vue environnemental, on peut noter:

- en amont un milieu en tresses (RNR);
- dans la traversée de Grenoble, une biodiversité riche dans un contexte de rivière artificialisé mais en défaut d'entretien.

Pour conclure, **Frédéric LAVAL** rappelle que le Drac est un milieu vivant dont il faut veiller à gérer concomitamment les enjeux de la protection contre les inondations, de la gestion sédimentaire (érosion à l'amont et de dépôt à l'aval), ceux liés à l'environnement et aux milieux naturels (boisements, habitats, faune, flore) et les enjeux sociaux et de qualité de vie notamment dans la traversée urbaine.

*** Contexte règlementaire**

Frédéric CHAPTAL (DDT 38) présente le contexte règlementaire relatif au risque inondation avec la déclinaison de la directive européenne inondation (2007) et l'identification des Territoires à Risques Importants (TRI) sur l'ensemble du territoire français (TRI Grenoble Voiron). Entre 2012 et 2016 une identification des enjeux est réalisée avec la mise en place de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI). Cette stratégie coconstruite entre Etat et collectivités compte 80 actions sur des thématiques diverses liées au risque d'inondation et notamment la gestion des systèmes d'endiguement. Le PAPI, qui permet d'identifier des porteurs d'actions et des financeurs représente l'outil opérationnel de la SLGRI. En octobre 2018, l'Etat et les collectivités territoriales se sont engagés sur des actions à mettre en œuvre dans le cadre de la SLGRI. Les engagements de l'Etat consistent notamment à mieux traduire la prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement urbain au travers de l'élaboration du PPRI Drac en voie de prescription.

Vincent BOUDIERES (GAM) indique que la SLGRI est riche de contenus avec des engagements de la part des EPCI dans le cadre d'une approche multi-partenariale. Le PAPI a pour objectif d'élaborer un schéma d'aménagement de protection contre les inondations mais pas seulement. Il permettra d'améliorer la conscience du risque, la sensibilisation du public, la gestion opérationnelle et d'acquérir une meilleure connaissance des scénarios notamment en cas de rupture de digue. Il rappelle que sur territoire du PAPI Drac, 2000 logements de plain-pied sont situés en arrière de ces digues, en plus des enjeux évoqués préalablement. Il annonce que les communes de la Métropole réalisent un important travail pour intégrer un scénario de rupture de digue dans leur PCS (Plan Communal de Sauvegarde). Le PLUI dans le cadre d'une réglementation adaptée devra permettre à terme de construire de manière résiliente en zone inondable règlementairement constructible. C'est notamment l'objet de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « Risques et résilience » pour développer des aménagements adaptés aux risques et favoriser le retour à la normale hors des zones très exposées.

Remarques de la salle sur ces propos introductifs

Jacques PULOU (FRAPNA) demande pourquoi il est fait abstraction des matériaux de la Romanche dans la présentation de BURGEAP et pourquoi les ruptures de barrages et les effets domino potentiels sur la plateforme chimique de Pont-de-Claix ne sont pas présentés.

Frédéric LAVAL (BURGEAP) répond que les apports sédimentaires de la Romanche ne sont pas mentionnés car la présentation concernait le Drac, mais qu'ils sont pris en compte et équivalents à ceux du Drac.

Frédéric CHAPTAL (DDT 38) répond, concernant le risque de rupture de barrage, que celui-ci n'est pas pris en compte en matière d'urbanisme (PPRI) mais qu'il l'est dans les Plans Particuliers d'intervention (PPI) pour permettre la mise en œuvre d'une gestion opérationnelle. Concernant les sites SEVESO et notamment la plateforme chimique de Pont-de-Claix, ces derniers sont pris en compte dans le cadre des études de danger, c'est pour cela que les scénarios d'inondabilité devront être stabilisés.

Jean-Pierre BOREL (Union de quartier des Eaux Claires) demande ce qui sera mis en place pour respecter le lit du Drac dans son intégralité notamment sur la commune de Champagnier au lieu-dit du carrefour des carriers.

Bruno Maneval (GAM) explique que des discussions sont en cours pour déplacer les activités concernées sur la zone d'activités du Saut du Moine qui sont actuellement dans l'espace de bon fonctionnement du Drac.

Luc BELLEVILLE (SYMBHI) précise que le sujet de l'aménagement du secteur du carrefour des carrières est à traiter dans le schéma d'aménagement du Drac qui va être mis à l'étude et que cette problématique est bien identifiée.

2 DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Claire GODAYER (SYMBHI) présente le diagnostic du territoire réalisé dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature du PAPI d'intention du Drac, au regard du risque inondation.

Il est rappelé que le dispositif PAPI se compose de deux phases, une première dite de PAPI d'intention (études) et une seconde de PAPI (travaux). Sur le Drac, la première phase est prévue pour durer jusqu'à mi 2021, la seconde devrait s'étendre de 2022 à 2028 (travaux) après labellisation du dossier de PAPI. La démarche a été initiée en septembre 2017, validée en avril 2018 et labellisée en octobre 2018.

Le territoire du PAPI du Drac s'étend depuis l'aval du barrage de Notre-Dame-de-Commières jusqu'à la confluence avec Drac-Isère soit un linéaire de 25 km sur le Drac. Il intègre également les affluents rive gauche et concerne 17 communes sur le territoire de la Métropole grenobloise. Sur ce territoire dynamique, l'outil a toute sa légitimité pour fédérer un grand nombre d'acteurs et de maîtres d'ouvrage. Le SYMBHI détient un rôle central dans cette organisation en tant que porteur du projet et maître d'ouvrage notamment sur l'axe Drac qui intègre le schéma d'aménagement hydraulique. Les autres maîtrises d'ouvrage seront assurées par GAM sur les affluents et la compétence aménagement et urbanisme, l'Etat et les communes sur les actions de gestion de crise notamment à travers le plan ORSEC et les PCS.

Le diagnostic du territoire est fait selon les 7 axes du PAPI :

1. Améliorer la connaissance et la conscience du risque
2. La surveillance, la prévision des crues et des inondations
3. Alerte et gestion de crise
4. La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
5. La réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
6. Le ralentissement des écoulements
7. La gestion des ouvrages de protection hydraulique

Remarques de la salle sur le diagnostic

Alain TAESCH (Association syndicale de Comboire à l'Echaillon) demande pourquoi le Furon (Sassenage) n'est pas cité dans les affluents concernés par les actions du PAPI ?

Marie BREUIL (GAM) répond qu'il s'agit d'un affluent bien pris en compte dans le périmètre du PAPI mais qu'il a fait l'objet de travaux récemment. A priori il n'y a pas d'intervention particulière prévue sur ce secteur.

Jean-François LEBLANC (Académie Grenoble) indique que les établissements scolaires ont besoin d'informations de la part des mairies pour réagir en situation de crise et adapter leurs actions. Il signale qu'une page dédiée existe sur le site internet du rectorat.

Vincent BOUDIERES (GAM) signale que les communes ont également une grande attente de la part des établissements scolaires pour pouvoir les contacter en période de crise et mettre leur annuaire

opérationnel à jour. Il se réjouit de cette intervention qui permet d'ouvrir le débat et d'engager les actions pour répondre aux attentes de part et d'autre.

Jacques HENRY (SYMBHI) ajoute qu'un PAPI ne répond pas uniquement aux enjeux hydrauliques. L'objet PAPI est également un outil permettant d'avancer globalement sur la gestion des risques. Il affirme que les ouvrages ne pourront pas tout résoudre, notamment en cas de crues plus importantes que la capacité des ouvrages. La crue de référence des PPRI est la crue centennale, mais aujourd'hui la question qui se pose collectivement est de savoir comment s'organiser pour être capable de mettre en place une gestion opérationnelle pour gérer des crues plus importantes.

3 LA STRATEGIE DU PAPI ET SON PLAN D' ACTIONS

Claire GODAYER (SYMBHI) continue en présentant les orientations stratégiques et le plan d'actions du PAPI d'intention du Drac selon les 7 axes du PAPI.

Tous ces axes sont interdépendants et s'alimentent les uns les autres. Il existe un axe supplémentaire (axe 0) intitulé gouvernance et animation et porté par le SYMBHI. Sur les autres axes, la maîtrise d'ouvrage varie en fonction des axes, des actions et des compétences.

Le PAPI comprend 53 actions dont 25 seront portées par le SYMBHI et 21 par GAM. Ce projet ambitieux est estimé à 2,7 M€ pour la phase d'études et s'appuie sur de nombreux financeurs (Etat, collectivités, Agence de l'eau, ...).

Jacques HENRY (SYMBHI) complète en précisant que le PAPI est normé au niveau national autour des 7 axes, cependant il insiste sur l'importance de la dimension environnementale qui ne ressort pas de la présentation mais qui sera partie intégrante du programme d'actions et permettra de minimiser l'impact des travaux et de maximiser le potentiel environnemental du territoire. Cette logique est d'ores et déjà présente dans le savoir-faire et les compétences du SYMBHI.

Nicolas DOUSSIN précise que sur 53 actions, seulement une dizaine concerne les ouvrages structurels, il y a donc un équilibre entre les différents axes. Cela est notable car pour beaucoup de PAPI antérieurs, 80% des actions concernent les mesures structurelles et la gestion des écoulements.

Remarques de la salle sur la stratégie et le plan d'actions

Jacques PULOU (FRAPNA) formule plusieurs remarques :

- La CLE du SAGE Drac-Romanche est mentionnée et doit être une instance privilégiée de ce PAPI. Il invite à prendre garde à la pertinence de l'échelle d'analyse et demande où en est l'élaboration d'un EPTB sur le bassin de l'Isère. L'objectif doit être la création d'un EPTB d'ici fin 2019.
- Le risque d'inondation sur les petits affluents ne doit pas être étudié séparément des grands axes. Il est nécessaire de mener de front la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations partout où cela est possible. Il demande de prendre en considération la gestion des milieux aquatiques et de s'assurer du maintien de la perméabilité des bassins-versants car le constat est fait que de plus en plus de surfaces sont imperméabilisées. Les communes doivent être associées à la démarche, une amélioration est possible.
- La problématique du transport sédimentaire est inquiétante par rapport au stockage lié aux ouvrages hydroélectriques. Il faut atteindre la transparence sédimentaire prévue dans la loi, et limiter les interventions de curage régulières sur les ouvrages hydroélectriques. Il propose

de ne pas s'interdire de pouvoir modifier les ouvrages pour éviter des interventions périodiques.

- La FRAPNA souhaite qu'un « état 0 » soit fait sur les milieux aquatiques, notamment sur les données piscicoles, pour avoir une référence car il manque de données sur le Drac et particulièrement dans la traversée de Grenoble.

Luc BELLEVILLE (SYMBHI) répond qu'en intervenant sur le Drac, un nouveau territoire pour le SYMBHI depuis le 01 janvier 2018, toutes les réponses ne sont pas connues mais que les études réalisées dans le cadre du PAPI d'intention apporteront les éléments manquants.

Le SYMBHI s'appuiera sur son expérience des projets passés. L'aménagement des rivières, du point de vue hydraulique, environnemental ou de l'accès à la rivière, est une marque forte du SYMBHI. Il assure que le syndicat garde la volonté de s'inscrire dans cette vision et que des actions de gestion des milieux aquatiques seront menées partout où cela sera possible. Le SYMBHI l'a fait sur le projet Isère amont en restaurant notamment une forêt alluviale sur 300 ha avec une remise en eau et avec un effacement des digues. Cela a également été mis en place sur le projet Romanche Séchilienne sur l'île Falcon en ouvrant des bras et sur la traversée de Jarrie avec la mise en place de terrasses basses permettant des écoulements différenciés.

Sur « l'état 0 » le SYMBHI a déjà lancé un inventaire environnemental, cet outil permettra de préciser et planifier les interventions.

Jacques HENRY (SYMBHI) répond que la CLE sera bien sûr associée volontairement aux travaux du PAPI. Concernant l'EPTB Isère le travail continue au travers de l'association de préfiguration du bassin versant de l'Isère avec comme objectif le montage du dossier pour fin 2019 afin que les élus puissent se positionner en 2020 avec l'ensemble des acteurs.

Vincent BOUDIERES (GAM) répond sur la question des affluents et de l'imperméabilité des sols. Il s'agit d'une préoccupation majeure de GAM notamment sur les secteurs avec des cours d'eau torrentiels. L'OAP risques et résilience du PLUI va dans ce sens et la volonté des élus de GAM est bien engagée dans cette vision. Cela se traduit par la mise en place de 150 km de bandes de précaution en arrière des digues, par le maintien des terres agricoles et la mise en place du principe de la verticalisation de l'habitat pour surélever les enjeux et réduire l'emprise au sol exposée des constructions.

Nicolas DOUSSIN précise que l'axe 5 (réduction de la vulnérabilité) permet de répondre à des dynamiques différentes. Par exemple l'adaptation des bâtiments face aux risques inondations peut être opérationnelle pour tous les phénomènes d'inondation (rupture de digues, ruissellement, remontée de nappe, ...).

François GIANOCCARO (IRMA) salue le travail réalisé sur la SLGRI et le PAPI. Il rappelle l'enjeu qui existe sur la gestion de la période post-catastrophe, du retour à la normale et les problématiques de reconstruction et de la planification particulièrement pour les phénomènes à cinétique rapide comme c'est le cas sur le Drac et ses affluents. Il fait le constat que cette question se pose au niveau national mais reste souvent le parent pauvre des PAPI.

Vincent BOUDIERES (GAM) répond que cela est bien un enjeu identifié mais à une échelle différente du PAPI ou de la Métro. Dans un premier temps il est important de limiter les dégâts notamment au travers de procédures de gestion de crise et sur l'urbanisme. Pour ce deuxième point cela se fera notamment au travers de la planification via le PLUI. Il appelle de ses vœux que le futur bâti soit plus adapté notamment via un processus de renouvellement urbain résilient. L'OAP du PLUI prévoit, par exemple, de privilégier des projets d'établissement recevant du public (ERP) hors d'eau et en

capacité d'accueil et de fonctionnement sous forme de lieux refuges par quartier. Ce type de solutions permet un double usage de l'argent public qui pour une fonctionnalité courante d'ERP constitue aussi un moyen d'optimiser la capacité de sauvegarde locale sans évacuation de masse trop problématique. GAM travaille à proposer des lieux de sauvegarde permettant de conforter la résilience du territoire. Ce sont des actions qui prendront du temps et se réaliseront étape par étape.

Jean-Marc TAUPIAC (LPO Isère) demande si l'équilibre sédimentaire sera traité dans le PAPI et comment celui-ci garantira la pérennité du profil de la rivière sans intervention humaine. Il s'interroge également sur la prise en compte de la faune et la flore existantes et la notion associée de corridor et du contrat de trame verte et bleue porté par la Métropole.

Jacques HENRY (SYMBHI) le rassure en précisant qu'il s'agit bien d'un enjeu identifié sur le Drac et ses affluents. Les continuités écologiques sont bien connues du SYMBHI et de ses partenaires et l'enjeu environnemental a été synthétisé dans les présentations mais ces questions font partie intégrante du programme.

Luc BELLEVILLE (SYMBHI) rappelle que concernant l'équilibre sédimentaire, l'outil de travail est le schéma d'aménagement du Drac, qui reste à définir. Il permettra d'étudier les scénarios alternatifs de l'aménagement du Drac au regard des différents objectifs et en particulier de l'équilibre sédimentaire.

Nicolas DOUSSIN précise que le PAPI se présente comme un outil d'aide à la décision qui intègre une analyse environnementale au sein de l'analyse multicritères permettant d'éclairer les choix et la réflexion sur les différentes alternatives proposées.

Jean-Pierre BOREL (membre du comité d'exploitation eau et assainissement GAM) insiste sur le volet qualité de l'eau et s'interroge sur la pertinence des actions coercitives dans la RNR quand il est question de se réapproprier le territoire.

Jacques HENRY (SYMBHI) rappelle que l'histoire récente du Drac est douloureuse et que la question de la fréquentation se pose au regard du risque et de la sécurité des biens et des personnes. Cependant l'enjeu de la sécurité doit être partagé tout en améliorant l'accès des ouvrages aux habitants.

Jessica BRUGGEMAN (RNR) précise que la RNR est au carrefour de différents enjeux dont celui de l'eau potable. L'accès du public à la RNR reste un objectif malgré le contexte lié à l'accident de 1995. A terme, un accueil du public est prévu sur le site de la Rivoire. Elle rappelle la tenue de deux comités consultatifs de la RNR chaque année.

Fabien MULYK (SYMBHI) explique que sur le projet Isère amont les forêts alluviales récréées ont été intégrées à un espace naturel sensible (ENS) géré par le Département dont la politique est bien l'ouverture au public dans le respect des activités agricoles et de loisirs.

Vincent BOUDIERES (GAM) rappelle qu'il existe un certain nombre de projets de réappropriation des cours d'eau par le public, sur le territoire du PAPI Drac métropolitain, dont celui de cheminement en rive droite le long de l'A480 et le projet Mikado (accès du public et renaturation d'espaces naturels).

Jean-François LEBLANC (Académie de Grenoble) demande si ces aménagements seront cyclables.

Vincent BOUDIERES (GAM) répond qu'en rive droite du Drac un accès aux cycles est en projet mais pas entièrement défini et nécessitera des dispositifs de gestion spécifique vis-à-vis de l'avertissement aux inondations. Il en est de même sur le projet Mikado où l'objectif est clairement affiché.

Christophe MAYOUSSIER (GAM) ajoute que de Vif à Varces un maillage sera fait pour qu'il y ait une cohérence territoriale en matière de voies cyclables.

Bruno MANEVAL (GAM) revient sur le contrôle dans la RNR. Il rappelle que celui-ci relève également de la protection des captages d'eau potable, cette présence humaine des gardes permet de faire face à une fréquentation nuisible à la qualité de l'eau mais permet en retour de ne pas clôturer totalement le site. Aucun traitement n'est réalisé sur ce captage.

Nicolas DOUSSIN propose de clôturer cette réunion par la présentation de la consultation et de la concertation qui sera mise en place sur le PAPI.

4 CADRAGE DE LA COMMUNICATION / CONCERTATION / CONSULTATION

Claire GODAYER (SYMBHI) présente le cadrage proposé pour la communication, la concertation et la consultation dans le cadre PAPI d'intention du Drac et plus particulièrement sur les actions liées à la définition du schéma d'aménagement.

Un rappel du calendrier des études visant à la définition d'un schéma d'aménagement hydraulique est présenté (cf. diaporama joint)

Une concertation avec l'ensemble des personnes concernées permettra de légitimer les aménagements envisagés et d'associer les acteurs du territoire. Elle doit également permettre de s'assurer de la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme et de répondre aux attentes réglementaires. Elle reposera également sur les instances existantes au sein de la RNR, la CLE et dans le cadre de la SLGRI.

Le PAPI disposera de ses propres instances dont le comité de pilotage et le comité consultatif qui se réunira a minima une fois par an.

Les partenaires seront consultés lors de rencontres bilatérales, en réunions publiques ou en ateliers thématiques pour travailler sur les différents scénarios d'aménagement proposés et faire le choix du scénario à retenir avant validation en comité consultatif.

Le dossier de candidature du PAPI fera l'objet d'une consultation publique réalisée via une plateforme numérique. Cette consultation sera relayée par les collectivités du territoire.

Le SYMBHI sera accompagné pour toutes les étapes de la concertation par un consultant extérieur afin de garantir la neutralité et l'impartialité des débats.

Pour rappel, le projet de PAPI doit contenir un document de synthèse sur la concertation et la consultation mise en place, en justifiant les discussions rapportées. Le cadrage de la concertation sera rappelé à chaque étape au public concerné.

Pour clore la séance **Fabien MULYK (SYMBHI)** remercie les personnes présentes pour leur participation et pour les présentations qui ont été faites. Il confirme qu'il est indispensable de se tenir a minima à la règle d'un comité consultatif par an. La prochaine étape, pour le comité consultatif, sera celle du choix du scénario d'aménagement. La séance est clôturée.

